



Bilan CDT suspension permis

Par Marco25

Bonjour,

Je viens vers vous pour un renseignement, mon permis de conduire a été suspendu 6 mois pour refus d'obtempérer et refus de se soumettre aux vérifications destinées à établir la preuve de l'état alcoolique.

Je voudrais savoir si je suis obligé d'effectuer un bilan biologique CDT, sachant que mon taux d'alcoolémie n'a pas été vérifié.

D'avance merci pour votre réponse,

Cordialement.

Par DIU1973

BONJOUR

OUI, car si le fait de conduire en ayant dépassé le seuil d'alcool autorisé est sanctionné, c'est la même chose pour un conducteur qui refuse de se soumettre à un dépistage d'alcoolémie.

Par Marco25

Merci pour votre réponse.